

27 Août 2011

**A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Candidates et Candidats à l'élection présidentielle
dont les programmes prennent effectivement position
pour faire de l'école primaire publique une priorité nationale**

Madame, Monsieur,

Je lis cette semaine dans la presse, sous la plume de Jacques Attali : « ... chacun sait, depuis bien avant le début de ce quinquennat, que l'école primaire est le point faible essentiel de notre pays ». Je suis certain que vous partagez ce constat, ce qui motive le présent envoi.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de me faire l'honneur de prendre au sérieux ma demande, et mon offre, qui concernent directement la question la plus pressante d'une réhabilitation de notre école laïque et républicaine, dont la vocation est de donner à tous les enfants, de tous les niveaux sociaux, leurs chances d'accéder à une citoyenneté performante : la maîtrise de la langue française et de la lecture, en la fondant sur des bases effectivement pertinentes.

A 74 ans, je reste le dernier *supporter* d'une innovation majeure, dont le succès d'audience sur le Net reste le seul signe de validité, mais qui, malgré un succès confirmé dans tout un Département, n'a pas reçu la suite qu'elle méritait. Ma demande est simplement que vous acceptiez de faire lire et critiquer le document ci-joint, par des personnes de votre entourage assez compétentes pour orienter les choix de votre futur Ministre de l'Education Nationale en matière de formation des enseignants d'écoles maternelles et élémentaires. Et vous en rendre compte dès à présent.

En particulier les douze premières pages, qui sont une présentation des bases théoriques sur lesquelles reposent les éléments pratiques qui suivent, d'une méthode d'apprentissage de la lecture et d'étude de la langue de la Section des Grands de Maternelle au Cours Élémentaire 1^{ère} année.

Je sais, de façon absolue, que la démarche pédagogique qui y est détaillée est d'une pertinence sans faille, tant pour l'apprentissage de la lecture que la maîtrise de la langue dans toutes ses dimensions, dont celle de l'orthographe. Le succès en a été prouvé en fin de CE1 dans toutes ses mises en œuvre sérieuses, et ce dès les premières expérimentations : intelligence de la langue, compréhension du texte, lecture rapide, lecture oralisée, maîtrise de la relation grapho-phonémique, des structures grammaticales, de l'orthographe, aisance de l'expression orale et écrite. Ainsi fut vérifiée la réussite de la quasi-totalité des élèves. Cette démarche s'adapte à toutes situations socio-culturelles : aux étrangers primo-arrivés et aux enfants handicapés comme aux très bons élèves.... Je le dis avec d'autant moins de modestie que cette démarche n'est pas de mon invention, mais est due principalement au travail d'un groupe d'institutrices et d'un Conseiller Pédagogique émérite nommé Jean Raspiengeas, encore en vie, du Département de la Dordogne.

J'ai essayé de faire entendre cela à des responsables de la formation professionnelle des enseignants, jusqu'au plus haut niveau, qui m'ont tous fait connaître leur accord total avec les propositions de ce texte. J'ai même saisi le Ministre Xavier Darcos, qui m'a répondu poliment, sans suite.

A ma retraite, j'ai offert ce document, parmi beaucoup d'autres, à tous les enseignants sur un site web de pédagogie pratique (www.primecole.com), qui a reçu en dix années 775 000 visiteurs ayant consulté ou téléchargé les documents divers de 1 750 000 rubriques visitées. On y trouve en particulier mon propre cv professionnel.

Mais le temps presse, autant pour le maintien de cette source coopérative d'informations pratiques que pour l'urgence d'une véritable rénovation de notre école.

Je m'en remets donc à votre sagacité pour ne pas rejeter, comme le ferait un lobbyiste d'éditions scolaires, ce travail déjà largement expérimenté, mis en pratique et confirmé par des résultats absolument probants. En vous remerciant pour l'attention que vous aurez bien voulu porter à ma requête, et en vous présentant mes respectueuses salutations.

Lionel Pausanias
IPR-IA honoraire